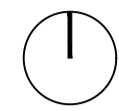


# Plan d'affectation "RC 30 Nord"

## ENQUÊTE PUBLIQUE



<p><b>1</b></p> <p>Approuvé par la Municipalité de Lavigny dans la séance du _____</p> <p>Le Syndic _____ La Secrétaire _____</p> <p><b>3</b></p> <p>Adopté par le Conseil communal dans la séance du _____</p> <p>Le/La Président.e _____ Le/La Secrétaire _____</p>	<p><b>2</b></p> <p>Soumis à l'enquête publique du _____ au _____</p> <p>Le Syndic _____ La Secrétaire _____</p> <p><b>4</b></p> <p>Approuvé par le Département compétent le _____</p> <p>La Cheffe du Département _____</p>
<p><b>5</b></p> <p>Entré en vigueur, le _____</p>	

Mai 2023  
20081-PA500-230526.dwg

urbaplan

### Projet de futur état parcellaire

	Propriétaires	Surface comprise dans le PA
DP 42	Commune de Lavigny	243 m <sup>2</sup>
A	Commune de Lavigny	614 m <sup>2</sup>
B	MGC Immobilier SA	624 m <sup>2</sup>
C *	Personeni Jean-Jacques et Tercier Françoise	1'544 m <sup>2</sup>
	Sauner Christiane	588 m <sup>2</sup>
	Guignard Anne Lise	5'318 m <sup>2</sup>
	Moynat Christian	302 m <sup>2</sup>
	Golaz Lilia	506 m <sup>2</sup>
	Société de laiterie et d'agriculture de Lavigny	742 m <sup>2</sup>
D	Fondation "Institution de Lavigny"	2'507 m <sup>2</sup>

\* parcelle au bénéfice d'une promesse de vente à "De Necker Kipling & Cie SA"



PLAN DES AFFECTATIONS - ECHELLE 1 : 1 ' 5 0 0

**légende**

- Périmètre du plan d'affectation
- Zone mixte 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT

**légende**

**AFFECTATIONS PREMIERES**

- Périmètre du plan d'affectation
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT

**PERIMETRES D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS**

- Périmètre d'implantation des constructions
- Principe de césure
- Périmètre d'implantation des activités
- Périmètre d'implantation des constructions souterraines

**PERIMETRES SUPPERPOSES**

- Aire de circulation principale
- Aire de circulation secondaire
- Aire des aménagements extérieurs arborée

**CONTENUS LINEAIRES**

- Principe de cheminement mobilité douce
- Principe de cheminement mobilité douce public
- Principe de cheminement mobilité douce public végétalisé
- Frontages - massifs vivaces, graminés, arbustes
- Massifs divers graminés

**CONTENUS PONCTUELS (emplacement indicatif)**

- Principe d'accès principal
- Principe d'accès de circulation secondaire
- Principe d'accès aux constructions souterraines
- Principe d'accès des urgences
- Principe d'interdiction d'accès par borne
- Principe d'éco-point
- Principe d'espace de place de jeux
- Principe d'espace de rencontre et de délaçement
- Principe de stationnement vélo
- Principe de stationnement de livraison
- Principe d'alignement d'arbres
- Principe de maintien d'arbres existants
- Principe d'abattage d'arbres existants

**ETAT PARCELLAIRE**

- Nouvel état
- Existant
- supprimé



PLAN DE DETAIL - ECHELLE 1:500

BUREAU D'ETUDES  
**ROSSIER**  
INGÉNIEURS - GÉOMÈTRE OFFICIEL  
AUBONNE 031 821 12 80 GLAND  
a@rossier-geometre.ch www.rossier-geometre.ch

Géodonnées © Etat de Vaud  
Plan de base établi sur la base des données cadastrales  
fournies par Rossier SA ingénieurs et géomètres SA à Aubonne  
Authentifié le : \_\_\_\_\_  
L'ingénieur géomètre breveté : \_\_\_\_\_

Proposition de groupements parcellaires après mise en vigueur  
du PA et inscription définitive des promesses de vente au  
registre foncier.  
Certifié le : \_\_\_\_\_  
L'ingénieur géomètre breveté : \_\_\_\_\_